

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 94**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

---

**OBJET**

Réseau de testage des performances du cheptel apicole - Année 2016

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
12273**

## PRESENTATION

Lors du budget primitif, le Conseil Départemental a voté une enveloppe de crédits pour la santé animale (programme 10375).

L'Association de Développement de l'Apiculture Provençale (ADAPI) créée en 1986 contribue à l'animation régionale de la filière apicole Provence, Alpes, Côte d'Azur. Elle est chargée de la conception, de la coordination et de la réalisation de programmes techniques et économiques. Par ailleurs, la formation, la diffusion des résultats et l'accompagnement des jeunes en cours d'installation constituent l'une de ses préoccupations majeures. Essentiellement constituée de producteurs professionnels, l'ADAPI privilégie trois axes de travail :

- **la protection de l'abeille** : lutte contre varroa, étude des phénomènes de dépopulations brutales sur la miellée de lavandes et sur l'affaiblissement général des abeilles,
- **la génétique et l'élevage de l'abeille** : sélection d'abeilles productives, conservation et étude de l'abeille noire provençale,
- **la qualité du miel** : gestion de l'IGP « Miel de Provence », formation des dégustateurs de miel, étude des éventuels contaminants du miel.

Le budget global de l'ADAPI s'élève à 390.000 € dont 76.978 € d'autofinancement et 313.022 € de subventions principalement de France AgriMer et de la Région.

L'ADAPI sollicite l'aide du Conseil Départemental pour un projet spécifique : le **développement d'un réseau de testage** innovant et robuste pour vérifier les performances du cheptel apicole de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les apiculteurs achètent à des sélectionneurs confirmés des reines souches et testent les descendance en comparaison avec leurs propres souches. Ce travail très spécialisé, nécessitant méthode, rigueur et constance n'est pas à la portée d'un apiculteur absorbé par ses tâches quotidiennes.

L'appui d'un technicien apicole de terrain est indispensable pour la mise en place d'un réel réseau de testage, **composé d'apiculteurs engagés dans une démarche d'amélioration génétique de leur cheptel.**

Le résultat attendu est triple :

- pour les multiplicateurs ou sélectionneurs : mieux connaître les performances de leurs souches dans différents environnements et systèmes d'exploitation,
- pour les apiculteurs testeurs : évaluer et choisir les meilleures souches pour les multiplier en fin de saison et l'année suivante,

- pour les autres apiculteurs : bénéficier des retombées des testages via l'achat de reines issues de souches testées dans le réseau.

En 2015, la démarche de testage a été mise en œuvre dans les ruchers d'un premier groupe d'apiculteurs. Les ruchers de testage ont été constitués, à partir des lignées exploitées par les apiculteurs, qu'elles soient issues de leurs souches ou de celles commercialisées par les sélectionneurs. Chacun de ces ruchers a été constitué par deux à quatre lignées, représentée chacune par sept à dix ruches hébergeant des reines sœurs (issues d'une même reine souche). Ainsi, sur l'ensemble du réseau, le suivi de 225 ruches a permis d'évaluer un total de 22 lignées différentes.

Cette première année a permis de constituer un groupe d'apiculteurs testeurs et d'éprouver le protocole standardisé de l'ITSAP-Institut de l'Abeille. Elle a également été l'occasion d'évaluer et d'améliorer la fiabilité des mesures de certains paramètres, à commencer par la quantité de miel produite par chaque ruche. Elle a également permis d'impliquer les apiculteurs participants dans les choix méthodologiques et d'améliorer le protocole, en concertation avec l'ITSAP-Institut de l'Abeille. Enfin, elle a permis de solliciter un plus grand nombre d'apiculteurs et d'impliquer plus largement les sélectionneurs et éleveurs multiplicateurs, tant pour augmenter le nombre de lignées qui seront testées en 2016 que pour standardiser le mode de multiplication de celles qui seront testées à partir de 2017.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
. Achat de matériel ..... 3.000 €	. FEAGA .....27.254 €
. Frais de déplacement ..... 5.600 €	. France AgriMer ..... 7.268 €
. Frais administratifs et divers ..... 2.000 €	. CG 04 ..... 6.000 €
. Prestation / sous-traitance ..... 3.000 €	. CG 05 ..... 5.000 €
. Frais de personnel ..... 55.000 €	. CG 13 ..... 9.000 €
	. Autofinancement .....14.078 €
<b>TOTAL .....68.600 €</b>	<b>TOTAL .....68.600 €</b>

Ce projet s'inscrit en cohérence avec le programme départemental de prophylaxie apicole que nous conduisons depuis 2000, aussi je vous propose d'intervenir à hauteur de 6.000 €.

## INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	Imputation	N° A.P.	Engagement
10375	A créer	Réseau de testage apicole	65-921-6574	Hors AP	6.000 €

## PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite, mes chers collègues, à vous prononcer sur ce rapport et au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL